

BULLETIN MUNICIPAL SEMESTRIEL

N° 9

JUILLET
2024

A LIRE

Edito	P 1
L'action municipale	P 2
La vie des associations	P 11

EDITO

Chères Sampzonnaises, Chers Sampzonnaï,

J'ai le plaisir de vous présenter ce neuvième bulletin municipal de la mandature. Avec une actualité dominée au niveau international par les conflits en tous genres, au plan national par les rendez-vous électoraux et la politique, l'incertitude du lendemain, l'ambiance générale morose, la météo capricieuse qui perturbe l'activité touristique locale, les soucis du quotidien et les difficultés de toujours plus d'entre-nous à joindre les deux bouts, il est grand temps d'oublier un peu tout ça.

Recentrons-nous sur le meilleur, c'est l'été, profitons des longues soirées entre amis ou en famille et retrouvons un peu de sérénité et de bien-être au sein notre petite communauté villageoise. Je suis très heureux d'accueillir nos visiteurs estivaux, ils contribuent à l'animation villageoise. J'espère pouvoir vous saluer tous bientôt, habitants permanents ou vacanciers, à l'occasion du marché estival du mardi matin, des « jeudis de Sampzon » en veillée pour les animations gratuites sur la place de la mairie ou lors de notre traditionnel repas républicain du 14 juillet.

Le recensement de début d'année sur notre commune montre que notre population permanente est en progression. L'avenir de nos villages des Gorges de l'Ardèche est en train de s'inscrire sur le long terme au travers de l'élaboration en cours du P.L.U.I. Soyez assurés que vos élus communaux font le forcing pour défendre les intérêts du village, permettre son développement harmonieux et dans l'intérêt de tous.

L'Opération d'Aménagement Programmée de Gadonnes est toujours en cours d'étude. Les négociations avancent avec les divers propriétaires fonciers et les discussions vont bon train avec nos partenaires, le contenu du projet, son coût et le calendrier de réalisation se précisent peu à peu. Nous en reparlerons dès que possible dans les prochains mois.

Par ailleurs, la commune est désormais propriétaire d'un grand terrain attendant au nouveau cœur de village, lieu-dit Les Trouillères.

Les démarches préalables en vue de la réalisation de travaux d'amélioration et d'élargissement de la voirie communale sont engagées, au vieux village sur la Route du Rocher et sur le Chemin des Vignes. Une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux électrique et fibre optique est en réflexion le long du Chemin des Vignes, Chemin des Trouillères et Chemin de La Source.

N'oublions pas la sécurité : notre Plan Communal de Sauvegarde vient d'être révisé.

Bel été à tous.

Votre maire, Yvon Ventalon

L'ACTION MUNICIPALE

ACQUISITION FONCIERE LES TROUILLERES

Un important tènement foncier vient d'être acquis au lieu-dit « Les Trouillères ».

La municipalité remercie chaleureusement Madame Maryse GIRARD d'avoir bien voulu vendre à la commune cette grande propriété de **10 089 m²** qui pourra contribuer au développement futur de notre centre village.



ROMAIN ENTRETIEN NOS ESPACES VERTS COMMUNAUX



Depuis début avril, Romain a en charge l'entretien de nos espaces verts communaux. Vous avez sans doute déjà pu constater sa grande efficacité à l'ouvrage et nous le remercions pour la grande qualité de son travail.

Il renforce notre service technique communal tous les lundis et mardis.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Révisé en 2024



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures et d'accompagnement et de soutien à la population.

Le PCS est une organisation et un outil de planification qui doit permettre à la commune de bien se préparer et à faire face à une situation d'urgence, à une crise pouvant affecter sa population et ses biens.

Le premier PCS de Sampzon est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Il vient d'être révisé par le maire en date du 11 juin 2024. Ce document est consultable en mairie.

Il traite des risques naturels connus auxquels notre commune peut être confrontée :

- **INONDATION** - La commune de Sampzon est soumise au Plan de Prévention du Risque Inondation du Bassin versant de l'Ardèche (18 habitations, 2 locaux commerciaux et 7 campings sont situés en zone inondable)
- **FEU DE FORÊT** - Les services de l'Etat ont classé notre commune à « risque très élevé » pour les feux de forêt (76 habitations situées à proximité de la forêt ou de garrigues sont concernées par ce risque).
- **MOUVEMENTS DE TERRAIN** - Nous sommes concernés par ce risque. Les mouvements de terrain se produisent le plus souvent en période humide, sur les pentes du Rocher de Sampzon qui sont constituées de calcaires marneux ou de marnes pouvant être instables.
- **SEISME** – Notre commune est classée dans la zone ardéchoise à risque modéré.
- **CANICULE** – Les changements climatiques en cours nous exposent de plus en plus à ce risque pouvant notamment affecter les personnes les plus fragiles

Sécurité de la baignade

Lors d'un même week-end de ce printemps, deux accidents de baignade à la Digue de l'Usine Sous Roche ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers et ils ont failli avoir des conséquences tragiques.



Nous ne pouvons qu'inciter tous les baigneurs à la plus grande prudence car nos rivières tumultueuses peuvent présenter des dangers cachés, même pour les nageurs les plus aguerris.

Il est rappelé que la baignade, les plongeurs... sont interdits en permanence par arrêté municipal, sur 50 mètres à l'amont et 50 mètres à l'aval des ouvrages de la Digue de l'Usine Sous Roche et de la Digue du Moulin de Sampzon.

Qualité des eaux de baignade

En période touristique, des prélèvements de contrôle de la qualité des eaux de baignade sont effectués périodiquement sur le site de baignade de Sampzon (Entre les campings Le Riviera et Aloha plage). Les résultats officiels d'analyses sont affichés sur le panneau communal d'information situé face à la plage. Ils sont également consultables sur le site internet communal www.sampzon.fr, dans la rubrique TOURISME/Qualité de l'eau.

Bonne baignade !

LA POPULATION DE SAMPZON

Les populations légales au 1^{er} janvier 2024 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 sont de :

Population municipale : 245
Population comptée à part : 8
Population totale : 253

Au recensement de janvier 2024, notre commune comptait :

- 124 résidences principales,
- 5 logements occasionnels,
- 112 résidences secondaires,
- 5 logements vacants,

Soit 246 logements.

En 2018, 231 logements avaient été recensés.

Merci à Stéphanie et Guilhain qui ont réalisé les opérations de recensement.





Autrefois l'école de Sampzon occupait la « maison Ribeaucourt » située au vieux village, puis plus tard elle fut installée dans le bâtiment de l'actuelle mairie. Notre petite école élémentaire à classe unique a fermé définitivement ses portes le 14 septembre 1978.

Depuis cette date nos enfants sont scolarisés à l'école du secteur, le groupe scolaire Jean Moulin de Ruoms ou bien, selon le choix de certains parents, à l'école privée Saint-Joseph. Outre les enfants de Ruoms, l'école publique Jean Moulin accueille aussi les jeunes des villages de Chauzon, Labeaume, Pradons et Sampzon.

Le groupe scolaire Jean Moulin regroupe actuellement :

- L'école maternelle, adaptée à la petite enfance
- L'école élémentaire, pour la prise en charge des élèves du CP au CM2.

Même s'il n'en existe aucune sur notre territoire communal, l'école a un coût pour la commune, car depuis toujours comme le veut la loi, la commune de Sampzon contribue au fonctionnement du groupe scolaire Jean Moulin, au prorata du nombre de jeunes Sampzonais inscrits, soit par exemple pour l'année 2023, 937,75 euros par enfant.

En outre, comme les communes voisines, notre commune a fait le choix de participer au financement de la cantine. Ainsi, pour un coût de revient des repas de 9,63 € en 2023, nous avons contribué à hauteur de 5,65 €, soit un reste à charge de 4,00 € pour les familles. De plus, nous contribuons à hauteur de 3,73 € par jour d'utilisation de la garderie.

Il est à noter que depuis 2020, la loi impose aux communes le remboursement aux établissements privés sous contrat avec l'Etat, des frais de fonctionnement (hors frais de cantine et de garderie) pour nos enfants qui y sont scolarisés.

Au prétexte d'une (très faible) diminution de ses effectifs, l'Education Nationale prévoit la fusion des deux écoles du groupe scolaire Jean Moulin, en une seule direction dès la rentrée prochaine.

Nous constatons pourtant que les effectifs actuels sont dans la moyenne de ces dernières années et nous ne pouvons que noter l'incohérence de cette décision avec les récents investissements consentis par la commune de Ruoms pour rénover ses bâtiments, parmi lesquels celui de la nouvelle cantine à peine achevée. Comme les autres communes périphériques, la municipalité de Sampzon s'oppose à la fusion des écoles maternelles en une seule direction qui ne peut que favoriser par la suite grâce à la globalisation des effectifs, la suppression d'un poste d'enseignant et entraîner un regroupement de niveaux au détriment de la qualité de l'enseignement.

LES JEUDIS A SAMPZON

Pour la troisième année consécutive, la commune de Sampzon, avec la participation du Bistrot du Rocher vous propose **concerts ou spectacles gratuits**, tous les jeudis soir en juillet et août à 21 heures sur la place du village.

Venez nombreux, Sampzonnais et vacanciers, pour une bonne soirée de détente estivale !



Juillet

04/07/24 - Duo Fever

Répertoire international des années 70 à nos jours

18/07/24 - Emilien Buffa et Vince Terranova

Concert chansons françaises

11/07/24 - Chabadas' Trio

Groupe Pop/Folk/Blues

25/07/24 - Show aérien et spectacle de danse

Sonya Dancer

Août

01/08/24 - Get up

Répertoire Français et International des années 80 à nos jours

15/08/24 - Dusty Guns

Groupe Rock

29/08/24 - Cabaret et cerceau aérien

Ladies Aerial Dancer

08/08/24 - Joselo Gonzalez

Musique latino-américaine

22/08/24 - Kindred

Chanson Pop/Rock/Folk

Avec la participation de :





Propriété de la ville de Montreuil (93), le centre de vacances de Sampzon accueille depuis plus de 50 ans les jeunes Montreuillois. Tous les étés, 150 adolescents profitent de la magnifique région Ardéchoise à travers des randonnées, des visites, d'activités sportives telles que le canoë, l'équitation ou le canyoning. L'étroite relation avec la commune de Sampzon et le développement de nos activités hors saison estivale permettent d'enrichir la structure de nouvelles perspectives durables.



L'élaboration du futur P.L.U.I. de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche avance, dans le cadre contraint des récentes évolutions des lois nationales sur l'urbanisme et du S.Co.T. (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche Méridionale).

Le 14 mai dernier a eu lieu l'étape dite de « La Conférence des maires ».

Nous abordons maintenant une nouvelle phase qui devrait conduire à la validation par les élus intercommunaux, de l'approbation du Plan d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.), après un débat au sein des conseils municipaux des 20 Communes. Ce débat a été programmé au cours de la réunion du conseil municipal de Sampzon le jeudi 24 juin.

Ce document se décline selon 3 grandes orientations :

1/ La maîtrise des pressions exercées sur le territoire pour faire face au changement climatique

- Maîtrise de l'accueil de population en renforçant l'armature territoriale
- Proposition d'une diversification de l'offre en habitat afin de répondre aux besoins des ménages
- Réduction de la consommation foncière en favorisant le développement dans les tissus urbains existants
- Préservation de la ressource en eau face au dérèglement climatique
- Adaptation du développement à la présence et à l'intensification attendue des risques naturels
- Favorisation d'un urbanisme bioclimatique et sobre en consommation foncière
- Encouragement de la production d'énergies renouvelables

2/ La préservation de notre territoire rural aux richesses paysagères et environnementales exceptionnelles

- Préservation et mise en valeur des identités paysagères du territoire
- Préservation et mise en valeur des patrimoines historiques, architecturaux et paysagers
- Préservation de la trame verte et bleue
- Mise en valeur des espaces agricoles qui participent à l'identité rurale du territoire

3/ L'organisation de ce territoire dynamique, au service des habitants et usagers

- Renforcement des centralités urbaines et villageoises
- Amélioration des déplacements et favoriser les mobilités douces
- Structuration d'un développement économique plus diversifié
- Confortement de l'identité et de l'économie touristique des Gorges de l'Ardèche
- Diversification et développement des activités agricoles et sylvicoles

Les prochaines étapes et **le calendrier prévisionnel** pour la finalisation du PLUI qui devrait règlementer bientôt l'urbanisme sur tout notre territoire des Gorges de l'Ardèche sont les suivants :

- *Septembre 2024* : Finalisation du zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- *Décembre 2024* : Arrêt du PLUI
- *Janvier-Février 2025* : Avis des Personnes Publiques Associées
- *Avril-mai 2025* : Enquête publique
- *Juin-Juillet 2025* : Modifications post enquête
- *Septembre 2025* : Approbation du PLUI en Conseil Communautaire
- *Novembre 2025* : **PLUI exécutoire.**

Invitation au repas du 14 juillet

Le Conseil Municipal et le Maire sont très heureux de vous inviter

au traditionnel APERITIF de notre fête nationale, le :

**Dimanche 14 juillet 2024 à 11h30 – salle
polyvalente**

Après cet apéritif, vous êtes conviés à :

13h place de la mairie pour le repas offert

aux résidents permanents sampzonnois, aux propriétaires de résidences secondaires
et à leurs enfants. Un repas convivial, concocté par le Bistrot du Rocher, labellisé
Bistrot de Pays.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

**En retournant impérativement le coupon en mairie pour le vendredi 05 juillet ou en
appelant le secrétariat au 04.75.39.62.71**



COUPON REPONSE

Inscription des résidents permanents sampzonnois :

Nombre :

☐

Adresse : - 07120 SAMPZON

Nom, prénom

Nom, prénom enfant(s).....

Inscription des propriétaires de résidences secondaires :

Nombre :

☐

Adresse : - 07120 SAMPZON

Nom, prénom propriétaire

Nom, prénom enfant(s)

Problèmes allergiques alimentaires, à signaler ci-après :

Type d'allergie

Nombre de personnes concernées

☐



LISTE COMMUNALE DES PERSONNES VULNERABLES



LA CANICULE, C'EST QUOI ?

- Il fait très chaud.
- La température ne descend pas la nuit, ou très peu.
- Cela dure 3 jours ou plus.



QUELS SONT LES EFFETS DE LA CHALEUR ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Température supérieure à 38°C



Vertiges, nausées



Propos Incohérents



Si vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap, **vous pouvez si vous le souhaitez** :

- Solliciter la mairie afin d'être contacté(e) lors des épisodes de fortes chaleurs,
- Être informé(e) sur les bons gestes et les numéros utiles,
- Recevoir des visites à domicile sur demande.

Merci de vous inscrire sur la liste communale des personnes vulnérables, en complétant le questionnaire ci-après à retourner en mairie (04.75.39.62.71).

✂-----COUPON A COMPLETER ET A RETOURNER EN MAIRIE-----

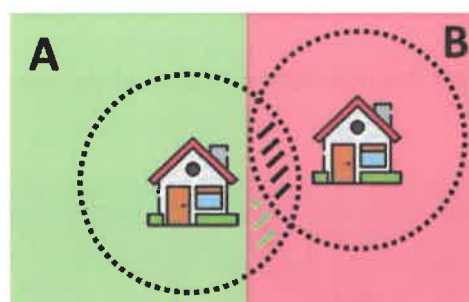
Lors des épisodes de fortes chaleurs :

Nom Prénom	Adresse	Souhaite être contacté(e)	Souhaite être informé(e) sur les bons gestes	Recevoir des visites à domicile

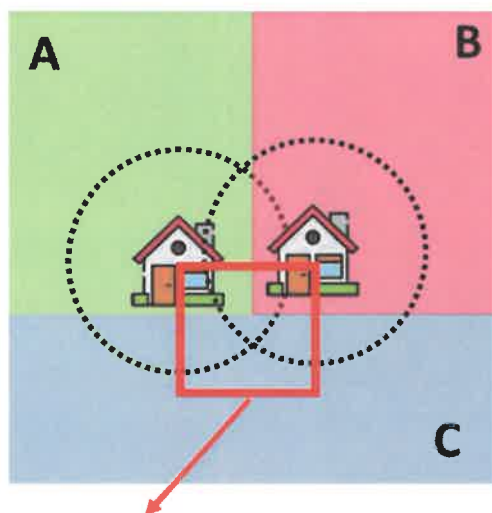
Rappel des règles sur le débroussaillage réglementaire : le débroussaillage est obligatoire pour toute installation impliquant une activité humaine située à **moins de 200 mètres d'une forêt**, bois, lande, garrigue ou maquis. En zone **non urbaine**, on débroussaille dans un **rayon de 50 mètres autour de sa construction**, tandis qu'en **zone U**, on débroussaille sur la **totalité du terrain dont on est le propriétaire**, qu'il y ait une construction ou non. Si cette règle est simple, il est toutefois fréquent que les zonages d'application des OLD se superposent entre voisins. Le code forestier prévoit ces cas de figure.

Cas n°1 : Superposition en zone non urbaine

La zone hachurée en noir sur le schéma est une zone de superposition des OLD du propriétaire A et du propriétaire B. Le code forestier prévoit, à l'article L131-13, qu'en cas de superposition des obligations sur une même parcelle, c'est au propriétaire de la parcelle concernée qu'incombe le débroussaillage, dans la mesure où il y est lui-même soumis.

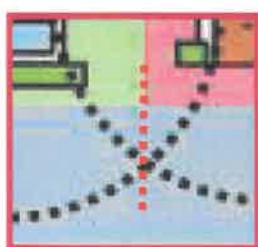


Dans le cas du schéma ci-dessus, c'est donc au propriétaire B de débroussailler la partie hachurée en noir. Toutefois, c'est bien au propriétaire A de débroussailler la partie hachurée en vert, présente chez son voisin, car elle n'est pas située sur une zone de superposition des obligations.



Cas n°2 : Superposition en zone non urbaine, sur le terrain d'un tiers

Dans le cas ci-contre, les propriétaires A et B sont soumis aux OLD, contrairement au propriétaire C. Les obligations des propriétaires A et B dépassent chez le propriétaire C et s'y superposent sur la zone encadrée en rouge. Dans ce cas de figure, le code forestier, article L 131-13, précise que la zone de superposition, chez un tiers non soumis à OLD, doit se faire en suivant les limites parcellaires.



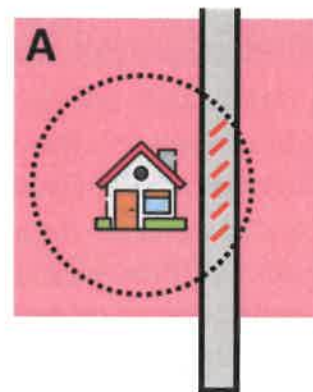
Les pointillés rouges indiquent le découpage recommandé, selon les précisions du code forestier. Toutefois, il est possible d'agir en bonne entente entre voisin pour se répartir la tâche (par exemple en alternant chaque année le débroussaillage chez C).



Cas n°3 : Superposition des OLD liés à une habitation et à une voirie

Si besoin, la fiche technique #1 contient les indications propres à la voirie en Drôme et en Ardèche.

Dans le cas ci-contre, une voirie et son emprise de débroussaillage se situent dans le rayon de 50 mètres à débroussailler du propriétaire A. Lorsque ce type de superposition intervient, c'est au propriétaire A de débroussailler la zone hachurée en rouge, puisqu'il est lui-même tenu de débroussailler cette partie de son terrain.



LE MARCHÉ ESTIVAL

N'oubliez pas votre rendez-vous estival du mardi matin en juillet – août : Premier marché le mardi 2 juillet !



LES ASSOCIATIONS

ACCA

44 sangliers tués pour la saison de chasse 2023-2024.

Le loup est passé sur le territoire de Sampzon, une carcasse de sanglier trouvée dans les bois de Sampzon en témoigne.

La saison prochaine 2024-2025 s'annonce bien avec une dizaine de nouveaux adhérents qui viendront compléter l'équipe de chasse actuelle.

Environ 60 chasseurs sont inscrits sur le cahier de battue.

La moyenne d'âge est plutôt jeune : 75% des chasseurs ont moins de 40 ans.

Je remercie Christophe, Raymond, Flo, Jean-Luc, Claude, et Loïc pour leur investissement (et oui !!!! la chasse c'est toute l'année).



Paëlla géante à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ACCA



Je vous souhaite un bel été à tous

Le président de l'ACCA, Rémi VENTALON

GYM A SAMPZON



Après l'effort, le réconfort !! Et c'est au Bistrot du Rocher que les adhérents l'ont trouvé ! Après une saison bien remplie, l'association gym à Sampzon a offert aux adhérents le repas de fin d'année.

Reprise des activités en septembre, en attendant, je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

Le Président, Alain SUREL

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes a organisé la soirée cochon grillé le 17 février dernier qui a connu un franc succès, tout comme le bal disco du 11 mai où la piste de danse était bondée !

L'équipe du Comité des Fêtes a apporté également son soutien dans de nombreuses manifestations comme le Challenge Jean Paul Fabre, le défi de Guilhain et sera un appui dans les jeudis à Sampzon.

Merci à toute l'équipe pour son implication !!

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Le Président, Alain SUREL





Visite des
carrières de
Ruoms

L'association UNRPA qui compte 147 adhérents a connu un premier semestre animé. Outre les repas, une sortie à Tarascon et une visite des carrières de Ruoms ont été très appréciées. Le second semestre sera aussi riche en évènements, au programme :

03/09/24 journée bouillabaisse à Fontvieille

25/09/24 repas des vendanges

12/10/24 loto

06/11/24 animation proconfort

14/12/24 repas de Noël

Merci à tous les participants qui contribuent à la bonne ambiance de ces rencontres



Repas d'été

Les membres du bureau vous souhaitent un très bel été et vous donne rendez-vous en septembre.

Le Président, Christian PONÇON

LES AMIS DU ROCHER

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU :

Présidente : Roselyne Talagrand
Vice-Présidente : Sylvie Kéraudren
Secrétaire : Danielle Bardin
Trésorier : Bruno Kéraudren

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mylène Chotin, Guy Gilson, Viviane Nogier, Petit Johano, Petit Guislaine, Daniel Reynaud.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES :

- **dimanche 29 Septembre :** Moules-frites/pétanque Place de la Mairie à Sampzon. Repas préparé par le Bistrot du Rocher, ouvert aux adhérents.
- **dimanche 13 octobre :** Journée pains/coings, autour du four des Euzes. Ouvert aux adhérents et aux membres des bureaux des associations du village. Auberge espagnole. Chacun apportera son pain prêt à cuire ainsi que le fruit, à mettre à l'intérieur, les horaires seront précisés.
- **Novembre :** Soirée choucroute (repas dansant).
- **Janvier :** soirée galette des rois, dansante. La galette sera offerte aux adhérents.
- **Février :** après-midi dansante avec le groupe Duo Regards.
- **Mars :** soirée Paëlla ou Jambalaya dansante.
- **Avril :** assemblée générale, soirée dansante.
- **Mai :** soirée dansante, proposition d'un repas « chevreau » ou rôti de porc pour ceux qui ne souhaitent pas le chevreau.



Lors de l'assemblée générale ordinaire du mois d'avril, très belle ambiance et bonne détente autour de l'apéritif et du barbecue offerts, aux adhérents. Très belle soirée !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, l'adhésion de 20€ reste inchangée, cette année.
Au plaisir de vous rencontrer, au cours des diverses propositions où la convivialité, et l'ambiance familiale sont assurées !

La *Présidente*, Roselyne TALAGRAND

ART ET DECO



Après le repas de fin d'année et l'été approchant « Art et déco » se met en vacances.

On vous donne rendez-vous en septembre, passez d'excellentes vacances !

La Présidente, Patricia FABRE et son équipe

DEFI GUILHAIN FABRE

Guilhain a parcouru 6 marathons en 6 jours de la ville de Sigean au village de Sampzon, en traversant 4 départements (Aude, Hérault, Gard et Ardèche), du 03 au 08 juin 2024.

Tout au long de son parcours, Guilhain était accompagné de bénévoles qui l'ont soutenu pendant cette épreuve. Par sa force et son courage Guilhain a récolté 16663€ au profit de la Ligue contre le cancer.





A l'arrivée, beaucoup de bonheur, de surprises et d'émotions !
Bravo super Guilhain !

SAMPZON SUR L'O

Une nouvelle Association : SAMPZON SUR L'O



Sampzon a toujours été un village de nautiques avec les passeurs de gués, les pêcheurs en Barques, des Bateliers, puis ses canoéistes et kayakistes.

Des Sampzonnois de souche et les nouveaux Sampzonnois ont participé avec un bateau collectif-C9 en 2023 au Marathon-Challenge des Gorges de l'Ardèche pour représenter la commune ; aventure humaine très enrichissante, partagée avec enthousiasme par toute la commune.

Suite à cette expérience l'équipage a décidé de continuer l'aventure sur l'eau et d'inviter d'autres Sampzonnois, Sampzonnoises pour :

- Se réapproprier la rivière avec un bateau adapté à notre époque.
- Organiser, participer aux Fêtes culturelles, patrimoine du village avec la rivière.
- Représenter la commune de Sampzon dans les manifestations nautiques populaires et sportives.
- Faire un équipage féminin. Avant tout, il nous faut un bateau collectif propulsé à la pagaie, un C9-canobus et Son équipement, des demandes de subventions sont en cours.



Marathon-Challenge des Gorges de l'Ardèche 11/11/2023

Un bel été à tous,

Le Président, Alain CHAMPETIER

REGARDS DE SAMPZONNAIS

L'association "Sampzon entre Roches et Rivières"
organise une **exposition photographique**

les 17, 18 et 19 août 2024

dans le cadre exceptionnel de l'église St-Martin de Sampzon.

Cette exposition est ouverte à *tous* les talents amateurs !

**Vous possédez des photographies de Sampzon,
récentes ou anciennes,
illustrant ses paysages,
sa faune,
sa flore,
son patrimoine bâti...**

**Et vous souhaitez participer à cette exposition ?
Rien de plus simple !**

Faites-nous parvenir vos clichés (max 10 par personne) :

- en les envoyant directement en format numérique
à l'adresse email suivante :
sampzon.entrerochesetrivieres@gmail.com
- en les déposant à la Mairie de Sampzon
où nos membres tiendront permanence
le jeudi 16 juillet de 9h à 12h
- en nous contactant par téléphone au 06 63 85 01 59

Dévoilez vos plus beaux regards sur Sampzon !

